



Voici comment fonctionne la garantie d'échange 100 jours de TEMPUR®

1. Avant l'achat, vous avez été conseillé par un de nos revendeurs autorisés participants et vous avez effectué un essai des produits en magasin.
2. Le revendeur doit aussi avoir attiré votre attention sur le temps d'adaptation au nouveau système de lit TEMPUR® qui est différent pour chacun.
3. À l'achat d'un système de lit TEMPUR® (matelas et cadre système TEMPUR®), vous pouvez échanger le matelas une fois dans les 100 jours après réception des marchandises sur présentation d'une preuve d'achat (ticket de caisse ou facture), si vous n'êtes pas satisfait de la sensation de couchage.
4. L'échange peut seulement être effectué une fois et est restreint à l'assortiment de matelas TEMPUR®. La garantie d'échange de 100 jours existe uniquement auprès des revendeurs TEMPUR® participants (pas dans la boutique en ligne). Nous n'effectuons aucun remboursement du prix d'achat. Cette garantie est valable en Suisse.



Différence de prix

- En cas de choix d'un matelas meilleur marché, le magasin remet au client un bon d'achat correspondant à la différence de prix.
- En cas de choix d'un matelas plus coûteux, le magasin facture la différence de prix au client.
- En cas de matelas achetés à un prix promotionnel, le calcul est basé sur ce prix promotionnel et non sur le PVC.

Clause d'exclusion

Aucun droit d'échange en cas de dommages dus aux éléments naturels. On ne peut pas échanger un matelas contre un autre matelas avec la même sensation de couchage (par ex. échanger un matelas TEMPUR® Original Elite 80 × 200 cm contre un matelas TEMPUR® Original Elite 90 × 200 cm).

La garantie d'échange de 100 jours est valable à partir du 3 septembre 2018.